



Naturalisation doctorant étranger

Par **Gaëlle 2222**, le **28/08/2021** à **22:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en deuxième année de thèse, sous contrat doctoral. Je suis également enseignante vacataire dans une école paramédicale privée.

Je n'ai pas fait de masters ou licence en France avant de commencer ma thèse. Au bout de quelle année je peux faire une demande de naturalisation?

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2021** à **08:38**

Bonjour

C'est vers la préfecture qu'il faudrait vous retourner, vous avez des chances car la tendance est de favoriser la naturalisation des étudiants de haut niveau...Mais sans anticiper une possibilité trop grande de réussite...Circulaire du 16 octobre 2012.

<http://www.gisti.org/IMG/pdf/norintk1207286c.pdf>

Bon courage

Par **P.M.**, le **29/08/2021** à **09:45**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)